LE COUDRAY-MACOUARD
PETITE CITÉ DE CARACTÈRE

Procès Verbal

Du 18 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-huit avril à vingt heures le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Associations en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur POLICE Gérard.

Etaient présents : POLICE Gérard, BENOIST Romain, GODET Anne-Claire, BRANCHU Sabine, Vincent GASTINEAU, ROZIER Sandrine, Stéfane ANGELI, Jacques Antoine TOUBLANC, Erol ASTARCI, Alexandra ROUX, GEORG Fabrice

Absents :, Alexis POUPARD, Florian LOIZEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Anne Claire GODET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

1- PROPOSITION D'EMPRUNT – FINANCEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il a demandé à différents organismes bancaires, des propositions de prêts, destinées à financer les nouvelles dépenses en matière d'investissement pour l'année 2025.

Après présentation des différentes offres, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

VALIDE la proposition du Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

Montant : 200 000 €
Total intérêt : 19 320 €
Durée : 3 ans
Périodicité remboursement intérêts : annuelle
Remboursement du capital : In fine
Taux : 3.22 % fixe
Durée d'amortissement : 36 mois
Prêteur : Crédit Mutuel
Frais de dossier : 360 €
Remboursement anticipé : Possible sans préavis sans indemnité

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la proposition financière du Crédit Mutuel
AUTORISE Gérard POLICE, Maire à signer le contrat de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
DIT PRENDRE l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

La séance est levée à 20h30